

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2019

---

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

## AMENDEMENT

N ° CF12

présenté par

M. Cinieri, M. Cordier, M. Bony, Mme Bazin-Malgras, M. Abad, M. Dive, M. de Ganay, M. Door,  
M. Leclerc, M. Vialay et Mme Louwagie

-----

### ARTICLE 33 TER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.